

HAUTE COUR DE JUSTICE - SON BRACELET ÉLECTRONIQUE ENLEVÉ

L'ACQUITTEMENT SE DESSINE POUR ISMAÏLA MADIOR FALL

- Le procès de l'ancien Garde des Sceaux renvoyé à la fin des vacances judiciaires
- L'accusateur de Ismaila Madior Fall s'était spectaculairement dédit à l'instruction de la Haute Cour
- «Je souhaite simplement ne pas être victime de la politique», affirme IMF



Page 5

BABACAR BÂ DU FJ INTERPELLE DIOMAYE

«M. le PR, vous avez encore la possibilité de dissoudre ou de réformer la Haute Cour de justice, dont le fonctionnement actuel n'honore pas l'Etat du Sénégal»



P.2

LUTTE CONTRE L'INSUFFISANCE RÉNALE

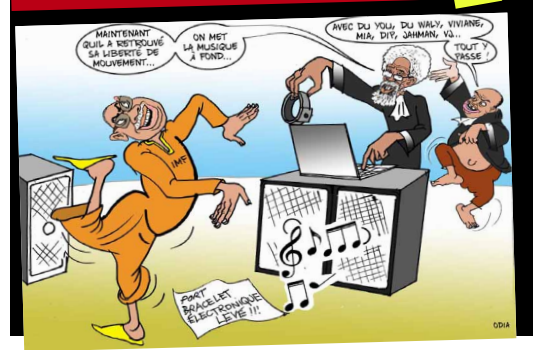
Démantèlement des lobbies dans le secteur de la dialyse au Sénégal

- ➡ 16 ans de lutte contre les lobbies de dialyse qui ont permis à l'État de rendre gratuite la dialyse et d'en assurer l'accessibilité
- ➡ Une économie de deux à trois milliards par an au profit de l'État pour améliorer la prise en charge des hémodialysés

Page 2

TRIBUNE DE ODIÀ

P.4



CÉLÉBRATION DU MAGAL DU 18 SAFAR

La première femme maire, au Sénégal, feu Fatoumata Ka, au coeur de l'événement



P.6

PRIX PLAFOND DE L'OIGNON

Le Syndicat des agriculteurs annonce un recours contre la décision de l'ARM



P.5

SELON UNE ÉTUDE CONJOINTE DE L'UCAK ET DE L'UADB

Le Magal de Touba génère plus de 375 milliards de FCFA de retombées économiques



Page 2

AÉROPORT INTERNATIONAL BLAISE DIAGNE (AIBD.SA)

Le STDS s'oppose fermement au plan social annoncé



P.3

PREMIERE DAME

La Première dame, Absa Faye, a appelé mardi à une mobilisation renforcée pour accélérer la prévention, le dépistage et la prise en charge des hépatites virales dont l'éradication constitue désormais un objectif atteignable grâce aux progrès de la médecine et sur la base d'un engagement collectif. « Les grandes avancées en matière de santé publique ne se mesurent pas seulement aux progrès de la médecine. Elles se mesurent surtout à notre capacité à faire en sorte que ces progrès bénéficient à chacun sans distinction, où qu'il vive et quelles que soient ses conditions de vie. C'est dans cet esprit qu'il est nécessaire d'avoir une mobilisation collective », a déclaré l'épouse du chef de l'Etat. Mme Faye prenait part à la célébration de la Journée mondiale contre l'hépatite, portant sur le thème « Hépatite : faisons tomber les barrières ». Elle a fait observer que c'est dans cet esprit de mobilisation collective que s'inscrit le thème national retenu cette année au niveau national, à savoir « L'élimination pour tous, partout et maintenant ! ». La Première dame a rappelé que les hépatites B et C touchent plus de 304 millions de personnes dans le monde et provoquent près de 1,3 million de décès chaque année, alors même que ces maladies peuvent être prévenues, dépistées et, dans de nombreux cas, traitées efficacement. Evoquant la situation nationale, elle a indiqué qu'au Sénégal, « près d'une personne sur dix est porteuse chronique du virus, souvent sans le savoir, en raison de l'évolution silencieuse de la maladie ». Le dépistage précoce constitue l'un des principaux défis de santé publique, note-t-elle à ce sujet, soulignant que « chaque mère protégée est une famille préservée », conformément à l'esprit des actions du pôle santé de la Fondation nationale Sénégal solidaire, dont elle est l'ambassadrice. La Première dame a par ailleurs déploré la persistance de la stigmatisation dont sont victimes les personnes vivant avec une hépatite, estimant qu'elle constitue « un frein » au dépistage et à l'accès aux soins. Elle a appelé à promouvoir l'information, la solidarité et l'accompagnement afin de combattre les préjugés.

PRIX PLAFOND DE L'OIGNON

Le Syndicat des agriculteurs annonce un recours contre la décision de l'ARM

Le Syndicat des Agriculteurs du Sénégal (SAS) hausse le ton après la décision de l'Agence de Régulation des Marchés (ARM) de fixer à 9000 FCFA le prix plafond du sac de 25 kg d'oignons destiné aux producteurs, soit 360 FCFA le kilogramme, contre un plafond précédemment fixé à 400 FCFA le kilogramme.

Dans un communiqué, informe pressafrik, le secrétaire national chargé des revendications du SAS, Amar Yaya Sall, remet en cause les fondements de cette décision et exige des explications de la part de l'ARM. « Quelle étude économique la justifie ? Quels indicateurs démontrent que les coûts de production ont diminué ? Quelles consultations ont été menées avec les organisations de producteurs ? », s'interroge-t-il. Le responsable syndical déplore l'absence de réponses à ces interrogations et estime qu'une mesure ayant un impact direct sur les revenus de milliers de producteurs ne peut être prise de manière arbitraire. « Une décision administrative qui affecte directement les revenus de milliers de producteurs ne peut reposer sur l'arbitraire. Elle doit être fondée sur des données objectives, motivée en droit et en fait, et respecter les principes de transparence, de bonne gouvernance et

de sécurité juridique », soutient-il.

Selon Amar Yaya Sall, le nouveau prix fixé est déconnecté des réalités économiques de la filière et risque d'avoir de lourdes conséquences sur les maraîchers. « Cette décision compromet la rentabilité des exploitations agricoles, décourage les investissements et met en péril les efforts consentis depuis plusieurs années pour renforcer la production nationale d'oignons », affirme-t-il.

Le Syndicat des Agriculteurs du Sénégal considère ainsi que la mesure est « économiquement injustifiée, socialement dangereuse et juridiquement contestable ».

En conséquence, le SAS annonce avoir décidé d'engager, avec ses avocats, toutes les procédures judiciaires nécessaires afin d'obtenir le retrait ou la suspension de cette décision, son annulation par les juridictions compétentes pour illégalité, ainsi que la réparation des préjudices subis par les producteurs.

Enfin, le syndicat invite l'ARM à faire preuve de transparence en publiant les études et les éléments ayant conduit à cette décision ou, à défaut, à procéder à son retrait.

STRATEGIE

La Stratégie nationale de transformation du système de santé (SNTSS) 2026-2034 va désormais servir de « document de référence absolue » pour la politique sanitaire du gouvernement, avec l'ambition de bâtir un système de santé « souverain, performant, résilient », garantissant un accès universel à des soins de qualité, a indiqué, mardi, à Dakar, le ministre de la Santé et de l'Hygiène publique, Ibrahima Sy. « En parfaite cohérence avec le référentiel Vision Sénégal 2050 et conformément aux orientations » du président de la République, « la

Stratégie nationale de transformation du système de santé devient aujourd'hui le document de référence absolue de la politique de santé du gouvernement du Sénégal », a notamment déclaré M. Sy. Il présidait l'ouverture de l'atelier de validation technique de cette stratégie couvrant la période 2026-2034, en présence d'acteurs du secteur, d'experts, de représentants des collectivités territoriales, du secteur privé, de la société civile ainsi que de partenaires techniques et financiers. Selon le ministre de la Santé, cette stratégie, élaborée suivant une démarche « inclusive et participative », porte la vision d'un système de santé « souverain, performant, résilient », garantissant un accès universel à des services de santé de qualité, tout en contribuant au renforcement du capital humain et à la croissance économique du pays. Il estime que ce document opère un « virage stratégique » en replaçant la prévention et la promotion de la santé au cœur du système, tout en améliorant la qualité des soins curatifs. « Notre objectif est clair : accélérer la couverture sanitaire universelle à travers une transformation structurelle, managériale, digitale et financière du système de santé », a-t-il indiqué, précisant que le gouvernement ambitionne de faire passer l'espérance de vie à la naissance de 69,3 ans actuellement à 73 ans à l'horizon 2034. Pour atteindre cet objectif, la stratégie arrêtée repose sur cinq orientations majeures portant sur la modernisation de la gouvernance à travers la performance et la digitalisation intégrale, l'amélioration du financement de la santé et le renforcement de la prévention et de la promotion de la santé. Il a aussi cité la diversification d'une offre de soins de qualité adaptée aux besoins des populations, ainsi que le développement de la souveraineté pharmaceutique. D'après Ibrahima Sy, ces orientations découlent d'un diagnostic approfondi des performances et des priorités du système de santé, avec des actions destinées à corriger les dysfonctionnements identifiés et à accélérer l'atteinte de la Couverture sanitaire universelle.

LUTTE CONTRE L'INSUFFISANCE RÉNALE

Démantèlement des lobbies dans le secteur de la dialyse au Sénégal

Venu prendre part aux obsèques de son ami Ismaëla qui l'a introduit dans la lutte contre l'insuffisance rénale, le patron de Carrefour Médical, Saliou MBOUP, est revenu sur son combat, ses réalisations et les obstacles dressés sur son chemin par des lobbies du secteur de la dialyse... « C'est un jour spécial. C'est pourquoi j'ai décidé de prendre la parole pour parler de mon ami Ismaëla. C'est moi qui remercie Ismaila. Le Sénégal et l'Afrique lui doivent également des remerciements et de la gratitude pour l'accès au traitement par dialyse », soutient Saliou Mboup devant l'assistance. « C'est par l'intermédiaire de notre ami Gora que j'ai connu Ismaëla qui vivait à Conakry. C'est à son retour au Sénégal, après une opération à l'Hôpital Principal de Dakar, que le Médecin Ndiaye m'a fait savoir qu'Ismaïla devrait effectuer des séances de dialyse à raison de trois par semaine, soit 10 millions par an. C'est ainsi que j'ai engagé sa prise en charge médicale. Le médecin m'a aussi informé que les autres malades ne disposant pas de cette prise en charge étaient inscrits sur des listes et exposés à la mort ».

Des lobbies vivent de cette maladie.

« Très bouleversé par cette situation inhumaine, j'ai commencé à effectuer des recherches sur cette maladie, ses conséquences et sur l'économie qui tourne autour d'elle. C'est ainsi que j'ai su que des gens s'enrichissent de cette maladie en vendant les consommables de dialyse à des coûts exorbitants avec une seule marque entraînant un monopole sur le marché et freinant les efforts consentis par l'État pour assurer la gratuité des séances de dialyse et l'accessibilité de la prise en charge ». C'est pourquoi le coût du traitement était devenu colossal. « Entre 2010 et 2011, des combats ont été menés. Cela a abouti à la mise sur pied de plusieurs centres de dialyse au moment où le Sénégal et d'autres pays ne disposaient que d'un à deux centres. Mais des lobbies avaient orchestré une campagne de dénigrement à l'époque en remettant en cause la qualité des produits et machines proposés par ma structure. Après l'éclatement de la vérité, on a fini par mettre en place ces 7 centres de dialyse et ce sont les produits et machines qui étaient décriés qui soignent aujourd'hui les malades dans lesdits centres depuis 2012. Ces réalisations ont été suivies de l'ouverture d'autres centres de dialyse portant aujourd'hui le nombre de centres à 30 environ », informe Saliou Mboup, qui signale que ces réalisations effectuées au Sénégal ont servi de référence à beaucoup de pays africains qui avaient les mêmes problèmes avec des lobbies qui



accaparaient tout. D'où le sens de la gratitude à l'égard d'Ismaïla qui m'a fait connaître cette maladie.

Après avoir réussi l'accessibilité de la dialyse par la création des centres de dialyse, l'ouverture du marché ainsi que la réduction du prix du kit de dialyse, j'ai engagé un nouveau chantier, la souveraineté pharmaceutique de notre pays en mettant en place une usine de production de quelques composants du kit de dialyse pour un coût d'investissement de plus de 6 milliards avec l'objectif de baisser encore les coûts de prise en charge de la dialyse. Cette baisse permettra de générer une économie de deux à trois milliards par an au profit de l'État qui peut s'en servir pour recruter et renforcer le personnel des centres qui prennent actuellement en charge 1 500 personnes alors qu'ils ont la capacité de 3 500, faute de ressources humaines. Et cela permettrait de sauver les patients inscrits sur les listes d'attente qui meurent par manque de place.

À noter que ces lobbies ont manœuvré pendant deux ans pour bloquer cette usine et continuer d'importer ces produits empêchant ainsi l'État de bénéficier d'une économie de deux milliards de F CFA. Jointe au téléphone pour des éclaircissements sur cette affaire, la Direction de Carrefour Médical a confirmé que cette vidéo a été prise dans le cadre d'une cérémonie funéraire à l'occasion de laquelle, le Directeur Général rappelait l'histoire de son combat dans la dialyse, née de la découverte de la maladie de son ami qui devrait faire des séances de dialyse. Elle a ajouté que l'Etat à travers le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique est en train de prendre des mesures fermes et entrepris des démarches ces dernières semaines afin d'appliquer la réglementation et arrêter définitivement les importations en vue de sauvegarder les deniers publics contre ces lobbies qui s'enrichissent sur le dos des contribuables.

À noter que Carrefour Médical est réputée pour ses réalisations importantes dans les domaines sensibles tels que l'oxygène médical, la dialyse, la radiothérapie, etc.

Tribune

Editée par DMEDIA
Adresse: 38 Cité Teylium VDN Dakar

Directeur Général par intérim :

Directeur des publications :
Pape Moussa Traoré

Rédacteur en chef :

Rédaction
redaction@tribune.sn
Contact commercial
commercial@tribune.sn
Tél.: (+221) 33 827 50 27
(+221) 33827 52 00

Distribution : **D.Média - ADP**
Impression : **AFRICA PRINT**



AÉROPORT INTERNATIONAL BLAISE DIAGNE (AIBD.SA)

Le STDS s'oppose fermement au plan social annoncé



Dans un communiqué, sous la signature de Djibril Sène, le STDS exprime son opposition ferme et catégorique au projet de plan social annoncé par la Direction générale de l'entreprise, actuellement pilotée par Cheikh Bamba Dièye, qu'il qualifie d'injustifié et d'inopportun. Le syndicat attribue les difficultés actuelles de l'entreprise à des problèmes de gouvernance plutôt qu'à un suraffectif, rejetant l'idée de faire supporter aux travailleurs les conséquences de mauvais choix managériaux.

Le STDS pointe du doigt les disparités salariales et les tensions issues de la fusion intervenue en 2021 entre AIBD.SA et ADS, regroupant commerce et transport aérien sous deux conventions distinctes. Pour corriger ces injustices, le syndicat avait demandé auprès de l'Inspection du travail l'organisation d'élections des délégués du personnel dès mai 2025. Prévu le 17 juin 2025 puis reporté d'un commun accord au

27 juillet 2026, le scrutin a finalement fait l'objet d'un report unilatéral par la Direction générale à trois jours seulement de l'échéance. Le STDS dénonce cette décision qui prive les salariés de représentants légitimes depuis l'expiration des derniers mandats en 2021.

Face à ce blocage, le syndicat exige le rejet de tout projet de réduction d'effectifs ainsi que l'organisation immédiate des élections professionnelles pour engager des négociations équitables. L'organisation syndicale demande aussi l'harmonisation des conventions collectives et la relance des chantiers à l'arrêt, citant la réouverture aux vols commerciaux de l'aéroport Léopold Sédar Senghor de Yoff ainsi que la remise en service de l'aéroport de Saint-Louis. Cette dernière infrastructure, inaugurée en 2022 et pleinement intégrée aux activités communautaires de l'ASECNA depuis juillet dernier, demeure un chantier suivi de près par les acteurs du secteur aéroportuaire.

SELON UNE ÉTUDE CONJOINTE DE L'UCAK ET DE L'UADB

Le Grand Magal de Touba génère plus de 375 milliards de FCFA de retombées économiques



Le Grand Magal de Touba pèse d'un poids de plus en plus déterminant dans l'économie sénégalaise. Selon les conclusions d'une étude conjointe menée par l'Université Cheikh Ahmadou Khadim (UCAK) et l'Université Alioune Diop de Bambey (UADB), l'événement religieux génère plus de 375 milliards de FCFA de retombées économiques. Selon seneweb, ces résultats mettent en lumière l'impact considérable de ce grand rassemblement sur un vaste éventail de secteurs d'activité, notamment le commerce, les transports, l'hébergement, la restauration ainsi que les services de proximité.

Un montant imposant qui est d'ailleurs appelé à progresser, selon le président du Complexe Cheikh Ahmadou Khadim (CCA), Serigne Ahmadou Badawi Mbacké : « C'est un impact considérable qui continue de croître d'année en année ». Pour le responsable académique, cette dynamique ascendante témoigne de l'immense potentiel de la commémoration religieuse en tant que levier stratégique de développement économique et social. Par ses données chiffrées, l'étude conduite par l'UCAK et l'UADB confirme avec clarté le poids structurel du tourisme religieux et culturel dans le tissu économique national.

HAUTE COUR DE JUSTICE

Ismaila Madior Fall libéré de son bracelet électronique

Réunie ce mardi 28 juillet 2026 sous la présidence de Mahamadou Mansour Mbaye, la Haute Cour de justice a ordonné le renvoi du procès de l'ancien ministre de la Justice, Ismaila Madior Fall, à l'issue de la pause judiciaire. La juridiction a par ailleurs accédé à l'une des requêtes phares de la défense en ordonnant la mainlevée du bracelet électronique de l'ancien Garde des Sceaux.

À l'issue de son audience devant la Haute Cour de justice, Ismaila Madior Fall s'est exprimé publiquement pour remercier ses soutiens, réaffirmer son attachement viscéral à l'institution judiciaire et plaider pour une réforme en profondeur de cette juridiction d'exception.

L'ancien ministre de la Justice a d'abord placé sa démarche sous le signe de la foi : « En tant que croyant, je considère que tout ce qui nous arrive, en bien comme en mal, provient de Dieu. C'est une épreuve et je l'accepte », a-t-il déclaré. Visiblement ému, l'universitaire a exprimé sa vive gratitude envers sa famille, ses proches, les délégations venues de Rufisque, les mouvements de femmes mobilisés à ses côtés, ainsi que les professionnels des médias pour le traitement de ses positions tout au long de la procédure. Saluant le travail de son collectif de défense, il a réservé un hommage appuyé à Me Clédor Ly : « Au-delà d'être un avocat, c'est un humaniste et un militant des droits humains. Il se dévoue entièrement à la

cause de ses clients. Il est toujours disponible pour conseiller, écouter et accompagner », a-t-il témoigné.

Professeur de droit constitutionnel et ancien garde des Sceaux, l'ancien ministre a tenu à lever toute ambiguïté quant à sa posture vis-à-vis de la magistrature : « Je suis professeur de droit, j'ai formé des magistrats, des avocats et des auxiliaires de justice. J'ai été ministre de la Justice. Je suis mal placé pour critiquer la justice. Je ne critiquerai jamais la justice sénégalaise. J'accepterai toujours les décisions de justice », a-t-il martelé.

Toutefois, s'il réaffirme sa confiance dans le système judiciaire, Ismaila Madior Fall n'en demeure pas moins critique envers l'arsenal législatif encadrant la Haute Cour de justice. Qualifiant le texte en vigueur de « curiosité » dans l'architecture juridique nationale, il a plaidé pour sa modernisation, rejoignant ainsi les arguments développés par ses conseils lors des débats d'audience.

En conclusion, informe seneweb, l'ancien garde des Sceaux a adressé ses remerciements aux organisations de défense des droits humains — notamment Amnesty International — et aux acteurs de la société civile ayant mis en lumière les limites de ladite loi, avant de lancer un ultime message : « Je voulais remercier tout le monde. Je souhaite simplement ne pas être victime de la politique ».

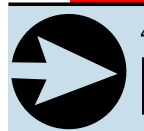
UNIVERSITÉ CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

La semaine de recherche et de l'innovation officiellement lancée

Par Angèle FAYE

L'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (Ucad) a procédé au lancement officiel de la Semaine de la Recherche et de l'Innovation, prévue pour décembre 2026. Pensé comme une passerelle directe entre le monde académique et les citoyens, cet événement vise à sortir la science des laboratoires pour apporter des solutions concrètes aux défis économiques, sociaux et environnementaux du Sénégal. À travers cet événement, l'université entend promouvoir l'innovation, valoriser les résultats de la recherche et renforcer les liens entre le monde académique, le secteur privé, les pouvoirs publics et les populations. S'exprimant devant la presse, le Directeur de la Recherche et de l'Innovation, Yankhoba Seydi, qui assure également la coordination de la SRI, a présenté les ambitions de cet événement programmé pour le mois de décembre 2026. Pour lui, cette initiative traduit la volonté de l'UCAD de renforcer le rôle des universités dans le développement des sociétés. « Les universités modernes ne peuvent plus se limiter à la production et à la transmission des connaissances. Elles doivent également être des espaces de production de solutions, de valorisation des résultats de la recherche, de promotion de l'innovation et d'accompagnement de l'esprit entrepreneurial », a-t-il affirmé. La SRI s'inscrit, dans la nouvelle politique

de recherche, d'innovation et de valorisation de l'université, qui entend promouvoir une recherche scientifique de qualité, en adéquation avec les attentes de la société et susceptible de contribuer à la souveraineté du Sénégal. Cette rencontre réunira le monde académique, les entreprises, les pouvoirs publics, les partenaires au développement, les entrepreneurs, les innovateurs ainsi que les étudiants autour d'un même objectif consistant à transformer les résultats de la recherche en solutions concrètes aux besoins des populations. « Nous voulons la tenir dans la ville pour montrer que l'université est aussi dans la ville », a ajouté le Pr Seydi. L'objectif est de présenter au grand public les résultats de recherche ayant un impact concret sur la vie quotidienne et d'échanger avec toutes les composantes de la société dont les mécaniciens, les artisans, les entrepreneurs, les étudiants ou encore décideurs. Pour illustrer cette volonté de vulgarisation scientifique, le directeur de la Recherche et de l'Innovation a cité l'exemple d'un test diagnostique rapide de la drépanocytose développé par un chercheur de l'UCAD. Cette innovation, a-t-il souligné, réduit considérablement les coûts, le temps d'analyse et les contraintes logistiques par rapport aux méthodes classiques, tout en répondant à un besoin de santé publique.



L'économie générationnelle et des soins au cœur des échanges

Par Aliou KANE (Correspondant)



Le consortium régional pour la recherche en économie générationnelle (CREG), a organisé en partenariat avec, le PRB, IDEP, l'UNFPA, IDRC-CRDI la 4^{ème} conférence des Comptes Nationaux de Transferts (NTA) AFRIQUE du 28 au 30 juillet 2026, à saly. Le thème : Économie Générationnelle et Économie de soins au cœur des politiques publiques en Afrique.

Notre continent vit aujourd'hui l'une des plus importantes transitions démographiques de son histoire. Avec près de 1,5 milliard d'habitants, l'Afrique représente déjà environ 18 % de la population mondiale. Selon les projections des Nations Unies, cette population atteindra près de 2,5 milliards d'habitants d'ici 2050, et un habitant de la planète sur quatre sera Africain. Plus remarquable encore, plus de 60 % des Africains ont moins de 25 ans. Selon Dr Amadou Diaw directeur de cabinet du ministre de la famille, représentant du ministère à la 4^e conférence NTA Afrique, « Jamais dans l'histoire de l'humanité, un continent n'aura disposé d'un potentiel humain aussi considérable. En effet, cette réalité constitue une formidable opportunité mais également une immense responsabilité. Voilà, l'enjeu crucial de multiplier les efforts en vue de la capture du dividende démographique. Nous sommes. C'est précisément tout le sens des Comptes Nationaux de Transfert ». Il ajoute que, l'économie générationnelle nous invite à dépasser les approches traditionnelles de la croissance pour mieux comprendre comment les différentes générations produisent, consomment, investissent et se soutiennent mutuellement tout au long du cycle de vie. Elle nous permet dit-il, d'intégrer pleinement les dynamiques démographiques dans la planification économique et nous aide à mieux anticiper les besoins futurs de nos populations. Autrement dit, elle nous offre à son avis, une nouvelle manière de penser le L'autre grande innovation portée par cette conférence concerne l'économie des soins. Pendant longtemps, les économies ont essentiellement comptabilisé ce qui était vendu sur les marchés.

En revanche, elles ont très peu mesuré ce qui permet justement à ces marchés de fonctionner. Chaque jour, des millions de femmes africaines, mais également des hommes, prennent soin des enfants, accompagnent les personnes âgées, assistent les personnes vivant avec un handicap, entretiennent les ménages, préparent les repas, assurent le bien-être familial et renforcent la cohésion sociale. Sans ce travail quotidien, silencieux et souvent invisible, aucune économie ne pourrait fonctionner durablement. Pourtant, cette contribution reste insuffisamment

reconnue dans les indicateurs économiques classiques. Au Sénégal, 90 % des femmes participent quotidiennement à des activités non rémunérées, contre 54 % des hommes. Les femmes consacrent en moyenne 5 heures aux activités domestiques et de soins, alors que les hommes y consacrent environ 2 heures. À l'inverse, les hommes disposent davantage de temps pour les activités rémunérées. Cette répartition inégale du temps explique une partie importante des écarts observés sur le marché du travail. Aujourd'hui encore : le taux d'activité des femmes demeure limité à 47,7 %, contre 68,7 % chez les hommes sur le marché du travail, le chômage élargi touche 32,9 % des femmes, contre 11,8 % des hommes, près de 44 % des jeunes femmes ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation. Les travaux conduits au Sénégal apportent un éclairage particulièrement révélateur. Ils montrent que la valeur économique du travail domestique et de soins non rémunéré représente près de 17,5 % du Produit intérieur brut de notre pays. Autrement dit, une richesse considérable est produite chaque année sans être pleinement intégrée dans les comptes économiques nationaux. Ces résultats nous interpellent. Ils nous invitent à repenser nos modèles de développement », a-t-il expliqué. « Je formule le vœu que cette quatrième Conférence NTA Africa permette de consolider une véritable communauté africaine de savoirs et d'actions, capable de faire de l'économie générationnelle et de l'économie des soins des piliers incontournables des stratégies nationales de développement. C'est à ce prix que nous construisons une Afrique plus inclusive, plus prospère et plus solidaire », a déclaré Dr Amadou Diaw.

RECRUTEMENT DES 2 500 AGENTS DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Le SANTÉES exclut toute forme de politisation et de favoritisme

Par PMT

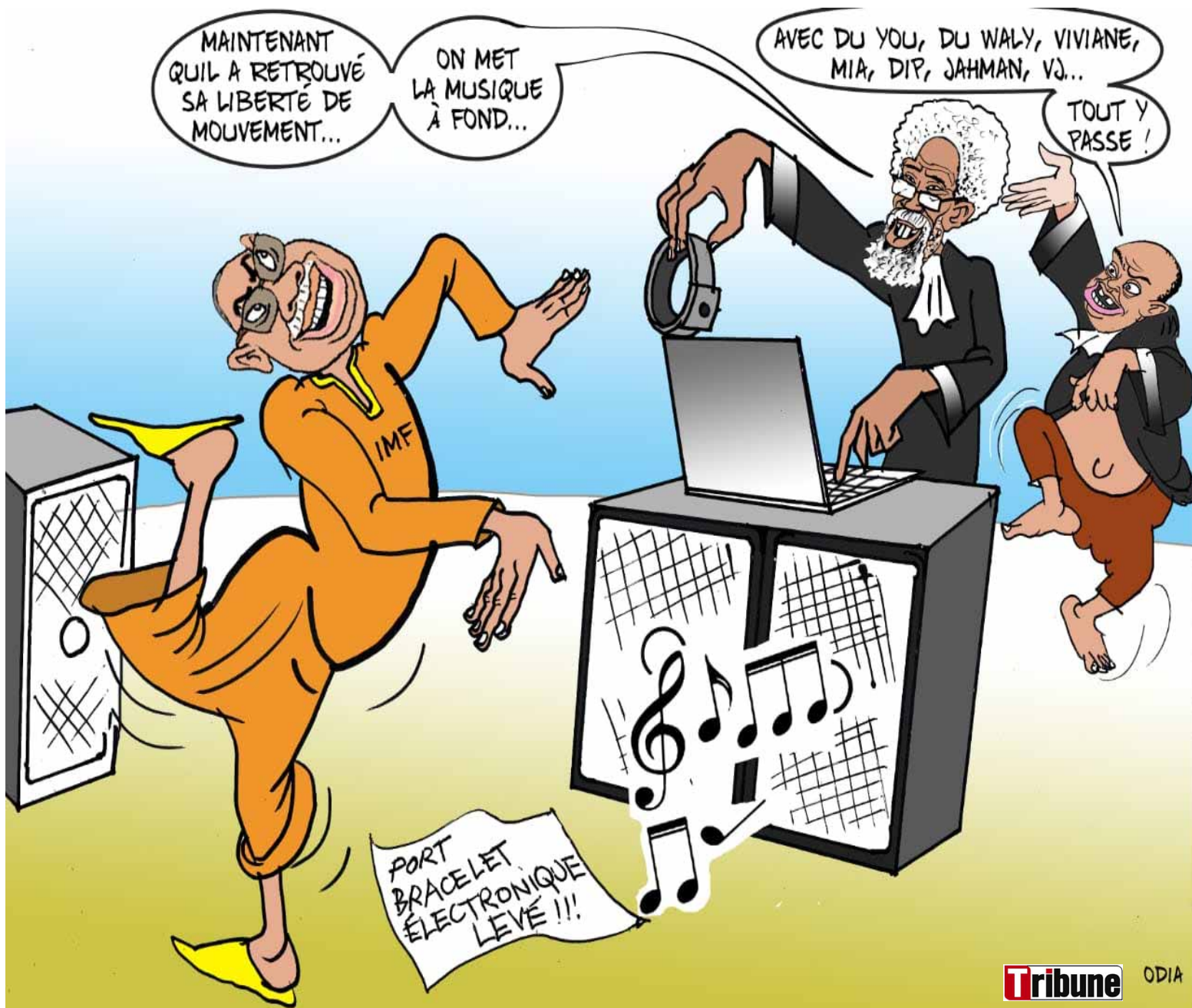
Le processus de recrutement de 2 500 agents annoncé par le ministère de la Fonction publique et de la Réforme du Service public inquiète le Syndicat Autonome National des Travaillants Éveillés et Engagés de la Santé (SANTÉES). Dans un communiqué, ledit syndicat estime que ce recrutement doit être un « symbole de justice, de reconnaissance des compétences et de renforcement durable de notre système sanitaire ». Or, poursuit les syndicalistes, des informations concordantes sur la finalisation prochaine des listes suscitent de vives inquiétudes : certains choix pourraient ne pas correspondre aux exigences de qualification, de compétence et d'expérience attendues dans un secteur aussi sensible.

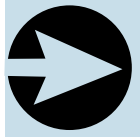
À cet effet, le SANTÉES le rappelle solennellement : « Une administration forte ne se construit pas en oubliant celles et ceux qui l'ont fait fonctionner pendant des années. Elle se construit en valorisant l'expérience, la compétence et l'engagement de ses propres ressources humaines ». « Le secteur de la santé compte des milliers d'agents contractuels qui, pendant 5, 10, voire 15 ans, ont maintenu le service public de santé malgré une précarité persistante. Le SANTÉES refuse qu'ils soient traités comme une simple variable d'ajustement après tant d'années de loyaux services : les sacrifier enverrait le message que l'engagement et l'expérience ne comptent pas. Mais la précarité ne se limite pas aux contractuels. De nombreux diplômés qualifiés des

écoles et instituts de santé professionnels médicaux, paramédicaux et administratifs attendent eux aussi depuis des années une opportunité d'intégration », a souligné le syndicat. Lequel ajoute : « Le SANTÉES défend une vision globale : mettre fin à la précarité des agents déjà engagés, tout en offrant une perspective aux diplômés sans emploi. Aucune politique de recrutement n'est acceptable si elle écarte des compétences disponibles ou ignore l'expérience acquise.

Le SANTÉES attire l'attention du Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique et de sa Direction des Ressources humaines sur leur responsabilité historique dans ce processus, dont les choix impacteront durablement la motivation des agents, la confiance des travailleurs et la qualité du service public de santé ».

Face à cette situation, le SANTÉES demande la publication des critères de sélection retenus, la garantie qu'aucune liste ne soit finalisée sans vérification des qualifications et de l'expérience des candidats, une priorité claire accordée aux agents contractuels justifiant d'une ancienneté significative. « Le SANTÉES restera vigilant et prendra toutes ses responsabilités pour défendre les intérêts légitimes des travailleurs de la santé et l'avenir du système sanitaire. Non à la politisation du recrutement. Non au favoritisme. Le mérite doit être récompensé, l'expérience reconnue, la compétence rester la seule référence », a-t-on lu dans le communiqué.





SON BRACELET ÉLECTRONIQUE ENLEVÉ

L'acquittement se dessine pour Ismaila Madior Fall

Par Ndiogou Cissé

Le procès de Ismaila Madior Fall dont l'accusateur, Cheikh Gueye s'était dédit devant la commission d'instruction de la Haute Cour de justice a été renvoyé à la fin des vacances judiciaires. En attendant, son bracelet électronique a été enlevé.

Le procès de l'ex ministre de la justice, Ismaila Madior Fall a été renvoyé à la fin des vacances judiciaires. Au Sénégal, les vacances judiciaires débutent le 1er août et se terminent le 31 octobre. Pendant ces vacances, l'activité des juridictions, surtout supérieures est ralentie avec le renvoi des affaires qui ne sont pas très urgentes.

Le procès de l'ancien Garde des Sceaux renvoyé à la fin des vacances judiciaires

Durant les vacances judiciaires, au sein des tribunaux, plusieurs procès civils et

correctionnels ordinaires sont renvoyés. À propos de cette affaire, nous écrivions que Cheikh Gueye qui avait déclaré avoir remis 50 millions à Ismaila Madior Fall pour gagner un marché du ministère de la justice, s'est spectaculairement dédit lors de son face à face avec ce dernier devant la commission d'instruction de la Haute Cour de justice. Le même sieur, sera arrêté pour tentative de corruption d'un magistrat...

L'accusateur de Ismaila Madior Fall s'était spectaculairement dédit à l'instruction de la Haute Cour

En matière d'accusation de corruption, la justice ne peut pas entrer en voie de condamnation si le délit n'est pas clairement établi. En l'espèce, non seulement l'accusateur a ravalé ses propos mais l'accusé n'a jamais varié dans sa ligne



de défense. En d'autres termes, constant dans ses déclarations, l'ex ministre a toujours fait savoir qu'il n'a jamais sollicité cette somme, ni pour donner le marché encore moins sous forme de prêt.

À toutes les étapes de la procédures, Ismaila Madior Fall est resté constant dans ses déclarations

En tout cas, si la Haute cour de justice s'en tient aux déclarations de Cheikh Gueye et

de l'ex ministre de la justice, ce dernier ne serait pas inquiété.

La Haute Cour de justice du Sénégal est une juridiction spéciale chargée de juger le président de la République pour haute trahison et les membres du gouvernement pour crimes et délits commis dans l'exercice de leurs fonctions. Composée de membres (députés) élus par l'Assemblée nationale après chaque renouvellement, elle est présidée par un haut magistrat.

PIKINE NORD

Le maire dénonce un blocage de la commune et brandit la menace d'une marche

Par Nanko BAGAYOKO

Le maire de Pikine Nord est monté au créneau, mardi, pour dénoncer une situation qu'il juge préjudiciable au fonctionnement de la commune. Lors d'un point de presse, il a mis en cause les conséquences d'un litige opposant la municipalité au cabinet CGES ainsi que les effets d'un arrêté pris par la sous-préfète de l'arrondissement de Dagoudane-Pikine, estimant que cette décision compromet la mise en œuvre de plusieurs politiques publiques locales.



Selon l'édile, le différend avec le cabinet CGES trouve son origine dans un contrat signé avant son arrivée à la tête de la mairie, portant notamment sur la conception d'un site internet communal, la formation des agents municipaux et la maintenance de la plateforme. À son installation en 2014, il dit avoir refusé d'autoriser le paiement des sommes réclamées sans avoir préalablement vérifié la réalité des prestations facturées.

La commune affirme que les vérifications administratives et techniques menées ont mis en évidence plusieurs anomalies, notamment l'absence de preuves jugées satisfaisantes concernant la formation des agents, l'absence d'attestations de formation, les déclarations de plusieurs agents affirmant n'avoir jamais bénéficié des sessions annoncées, ainsi que des interrogations sur le procès-verbal de réception et sur le site internet objet du contrat. Un audit informatique a été réalisé et, selon le maire, ses conclusions serviront de base à d'éventuelles procédures judiciaires.

Parallèlement à ce contentieux, la municipalité conteste l'inscription d'office d'une créance de 111 millions de francs CFA dans le budget 2026. Le maire soutient que cette créance fait toujours l'objet d'une procédure d'appel et ne saurait, à ce stade, être considérée comme une dépense obligatoire. Il reproche également à l'autorité de tutelle d'avoir pris un arrêté de règlement du budget au-delà du délai prévu par le Code général des collectivités territoriales.

Selon lui, cette inscription a entraîné une réduction de plusieurs crédits votés par le Conseil municipal, affectant aussi bien le fonctionnement de la commune que certains investissements et programmes sociaux. Il cite notamment les subventions destinées aux ASC, aux zones de Navétanes, aux acteurs culturels, aux Badiéou Gokh, aux imams et chefs de quartier, ainsi que les appuis liés aux manifestations religieuses. Des projets dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'investissement communal, dont la reconstruction du poste de santé Birama Scellé Ndiaye, seraient également impactés.

Le maire rappelle que le Conseil municipal a autorisé à l'unanimité la saisine de la Chambre administrative de la Cour suprême. Deux recours ont été introduits : un recours en annulation de l'arrêté et un référé en suspension. Il souligne que la Cour suprême a ordonné la suspension de l'exécution de l'arrêté dans l'attente d'un jugement sur le fond, tout en regrettant que des difficultés administratives persistent.

Estimant que cette situation pénalise directement les populations de Pikine Nord, le maire affirme privilégier les voies légales et réitère sa confiance en la justice. Toutefois, il hausse le ton en annonçant qu'à défaut d'une issue favorable dans un délai d'une semaine, une marche sera organisée devant la sous-préfecture de Dagoudane-Pikine afin de dénoncer ce qu'il considère comme un blocage du fonctionnement normal de la commune.

RESULTATS DU CFEE, DU BEFEM ET DU BAC

La Coalition EFIQ salue les performances et fait d'importantes recommandations

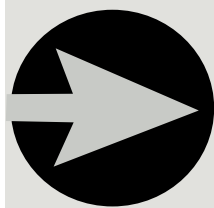
Par Younoussa BALDÉ



Le Comité directeur de la Coalition pour une éducation et une formation inclusives de qualité (EFIQ) s'est réuni hier, à son siège, sous la présidence de Mme Awa Sy, Présidente de la Coalition EFIQ. Analysant les résultats des différents examens scolaires de la session 2026, le Comité directeur a exprimé sa satisfaction au regard des performances enregistrées aux examens du Certificat de Fin d'Études Élémentaires (CFEE), du Brevet de Fin d'Études Moyennes (BFEM) et du Baccalauréat. « Nous félicitons l'ensemble des acteurs du système éducatif, en particulier les élèves, les enseignants, les personnels d'encadrement, les organisations de la société civile intervenant dans le secteur de l'éducation, dont la Coalition EFIQ, les syndicats d'enseignants, les associations de parents d'élèves ainsi

que les autorités compétentes, pour les efforts consentis ayant contribué à ces résultats encourageants. Nous saluons également les innovations introduites par le Ministère de l'Éducation nationale dans l'organisation des examens », ont indiqué Awa Sy et ses camarades.

La Coalition EFIQ invite l'ensemble des parties prenantes à consolider cette dynamique en renforçant la qualité des apprentissages, la gouvernance du système éducatif et la sécurisation des examens, tout en poursuivant les efforts visant à corriger les insuffisances relevées. Selon toujours Awa Sy et ses camarades, les recommandations issues de l'analyse des résultats des différents examens seront transmises aux autorités compétentes afin de contribuer au renforcement de la qualité, de l'équité et de l'efficacité du système éducatif.



VALIDATION TECHNIQUE DU DOCUMENT DE POLITIQUE LINGUISTIQUE NATIONALE

«Facteur d'identité» et «outil de citoyenne» a rappelé Moustapha M. Guirassy

Par Ibrahima DIENG



Les langues nationales constituent « un facteur d'identité, un outil de citoyenneté, un vecteur d'innovation, un instrument de cohésion nationale et un puissant levier de développement », a-t-il déclaré en présidant la cérémonie d'ouverture de l'atelier de validation technique du document de politique linguistique nationale.

Selon lui, la politique linguistique nationale constitue un instrument stratégique pour bâtir « un État souverain, une économie compétitive, une société juste et un capital humain de qualité ». « Aucune nation ne peut prétendre construire une souveraineté intellectuelle, scientifique et culturelle durable sans accorder une place centrale à ses langues », a-t-il déclaré.

Dans cette perspective, la future politique linguistique du pays vise à faire de l'ensemble des langues présentes sur le territoire national « un patrimoine commun au service de l'unité nationale, de l'inclusion sociale et de la performance du système éducatif ».

L'élaboration d'un document de politique linguistique nationale s'inscrit dans le processus de refondation curriculaire engagé par le ministère de l'Éducation nationale, a rappelé M. Guirassy, selon qui les recherches scientifiques montrent que les apprentissages sont plus efficaces lorsque l'enfant est scolarisé dans une langue qu'il maîtrise dès les premières années de son parcours scolaire.

La promotion des langues nationales ne

remet pas en cause la place du français ni l'ouverture aux langues internationales, notamment l'anglais, mais vise plutôt à construire un véritable plurilinguisme répondant aux exigences d'un monde globalisé, a-t-il indiqué. Il signale que le document soumis à validation est le fruit d'un processus participatif ayant mobilisé pendant près de dix ans des universitaires, linguistes, chercheurs, administrations publiques, organisations de la société civile ainsi que des partenaires techniques et financiers.

Selon lui, la durée du processus d'élaboration s'explique par le choix d'une démarche collective, inclusive et participative, fondée sur le dialogue et la concertation, afin d'aboutir à un document partagé par l'ensemble des acteurs concernés.

Cette étape de validation doit notamment

permettre d'examiner la vision, les principes directeurs, les objectifs stratégiques, le statut des langues, les mécanismes de mise en œuvre, de suivi-évaluation et de financement, avant son adoption comme cadre national de référence en matière de gouvernance linguistique.

Pape Malick Ndao a précisé que les travaux avaient été conduits sous la supervision d'un comité de pilotage, d'un comité scientifique et d'un comité de réflexion.

Ils ont comporté plusieurs ateliers techniques, des séances de réflexion, des validations scientifiques ainsi qu'une large phase de consultation ayant associé les ministères, les universités, les institutions de recherche, les organisations de la société civile, les acteurs culturels, les organisations professionnelles et les partenaires techniques et financiers.

CÉLÉBRATION DU MAGAL DU 18 SAFAR

La première femme mairesse au Sénégal, feu Fatoumata Ka, au coeur de l'événement

Par Lauris GOMIS / Correspondant



C'était le 8 août 1992 qu'elle avait tiré sa révérence à sa communauté, à sa famille, à ses proches et à ceux qui l'ont aimée et approchée.

Feu Fatoumata Ka fut la première femme mairesse d'une ville au Sénégal. Cette Grande Dame de grande envergure, de grande dimension, exceptionnelle dans l'histoire politique du Sénégal fut une mairesse qui couvrait ses administrés à la manière d'une mère toujours soucieuse et sensible aux préoccupations de sa progéniture et toujours prompte à satisfaire leurs besoins. Elle ne ménageait aucun effort pour se mettre au service des populations et de la demande sociale. Sa générosité débordante et son impartialité en tout lieu, en toutes circonstances, faisait d'elle une femme modèle en bonté et sincérité.

Son sens du devoir accompli lui avait valu l'estime de ses supérieurs et des populations de Diourbel dont elle avait la charge, en tant que mairesse de la sainte ville de Diourbel, où Khadim Rassol, celui dont on célèbre le Magal qui commémore son départ en exil, a vécu plus de 15 ans de sa vie. Les bonnes qualités qui la caractérisaient lui avaient permis d'accéder, très tôt de son vivant, aux plus hautes stations politiques. C'est ainsi

qu'elle avait occupé, tour à tour, les postes de Chargée de missions à la présidence de la république, de présidente du mouvement national des femmes socialistes, de vice présidente à l'Assemblée nationale et mairesse de Diourbel, en tant que première femme mairesse au Sénégal.

Cette Grande Dame de la nation Sénégalaise qui a fait ses adieux le 8 août 1992, symbole d'une génération de femmes battantes au service de la nation, cette vaillante combattante de la liberté et de la démocratie, en tirant sa révérence, a laissé à ses compatriotes et pour toujours son image de femme dévouée à la cause de son pays, de femme juste et bonne, de femme valeureuse qui les marquera, à jamais, de son impartialité, son sens du devoir, du travail bien accompli et de la loyauté.

Ses anciens amis, ses parents, ses anciens administrés, dont votre fidèle serviteur, se souviendront toujours des bienfaits qu'elle a légués à la postérité, à l'humanité. Cette Grande Dame de l'histoire politique du Sénégal a vécu utilement et servira d'exemple de droiture, de sagesse et de générosité aux jeunes générations à venir pour un Sénégal de paix et de salut où la foi règne.

RENFORCER LA SENSIBILISATION SUR L'ÉTAT CIVIL

Le maire et animateur Mamadou Ndoeye Bane s'engage aux côtés de l'ANEC

Par Younoussa BALDÉ

Le Directeur général de l'Agence nationale de l'État civil (ANEC), Matar Ndao, a reçu en audience, ce mardi 28 juillet, Ndoeye Bane, maire de la commune de Pire et animateur au sein du Groupe Futurs Médias (GFM). Cette rencontre portait sur des pistes de collaboration pour le renforcement de la sensibilisation des populations à l'importance de l'état civil. Au cours de cette rencontre, Ndoeye Bane a réaffirmé son engagement à accompagner l'ANEC dans sa mission de promotion de l'identité légale pour tous. Il a, ainsi, exprimé sa volonté de mettre son image, sa notoriété et son influence médiatique au service de l'état civil.



Selon le DG de l'ANEC, cette collaboration vise à renforcer la communication de proximité et à toucher un public plus large, notamment les jeunes, les familles et les communautés, afin de promouvoir la déclaration systématique des naissances, mariages et décès dans les délais, la régularisation des faits d'état civil et l'utilisation des services numériques développés par l'ANEC, notamment le Logiciel de Gestion des Faits d'État Civil (LGEC) et la

plateforme Sama État Civil. Les échanges ont également permis d'évoquer l'organisation, au cours du mois d'août, de la deuxième édition de l'initiative « État civil chez moi » à Pire. Le Directeur général de l'ANEC, Matar Ndao, s'est félicité de cet engagement du Maire de Pire. Il estime que la mobilisation des élus locaux, des médias et des personnalités influentes constitue un atout pour développer une véritable culture de l'état civil au Sénégal.



EN GUISE DE RIPOSTE AU PROJET DU PRÉSIDENT DU FIFA

Les pays européens menacent de boycotter la Coupe du Monde



Le Vieux Continent bouge encore et est bien décidé à ne pas laisser la FIFA faire ce qu'elle veut. En réponse à l'annonce de Gianni Infantino de vouloir de vendre des parts de la Coupe du Monde à des investisseurs privés, l'UEFA va se réunir en urgence dès cette semaine. Selon RMC Sport, ses membres dont la plupart sont hostiles à l'action du président de la FIFA, vont discuter de la manière de contre-attaquer. Le communiqué publié dans l'après-midi était une manière de répondre dans l'urgence.

L'objectif est simple, il faut faire front commun et afficher sa désapprobation dans ce nouveau projet. En filigrane, il faut aussi y voir une lutte pour le contrôle du football mondial. De nombreuses personnes à l'UEFA se sont senties offensées, mises à l'écart en apprenant le chantier que veut lancer Infantino à travers l'article de The Times. Surtout, ils désapprouvent le plan sur le fond et sur la forme. La FIFA souhaite créer une société commerciale en charge des droits de la Coupe du Monde et de la Coupe du Monde des clubs (diffusion télévisée,

marketing, etc) pour en vendre 20 à 30 % des droits à des investisseurs privés. Ces derniers sont déjà tout désignés puisqu'il s'agit d'un groupe dirigé par Joshua Kushner, le frère de Jared Kushner, qui n'est autre que le gendre de Donald Trump... L'UEFA regarde les cartes dont elle dispose en main pour faire céder Infantino. En 2021, le patron de la FIFA avait renoncé à organiser le Mondial tous les deux ans lorsque le président de l'UEFA, Aleksander Ceferin, avait déclaré que les nations européennes ne participeraient pas.

POUR S'OFFRIR L'ATTAQUANT DES LIONS

Everton réclame 70 millions d'euros pour laisser filer Iliman Ndiaye à Al Hilal



Les choses bougent. Après avoir eu l'accord de principe du camp de Iliman Ndiaye, Al Hilal a fait savoir à Everton son intention de s'attacher les services de Iliman Ndiaye sous contrat jusqu'en 2029 avec le club anglais. Selon le média saoudien Ariyadhia, les Toffees qui se sont offerts l'ancien phocéen pour un peu plus de 18,5 millions d'euros en 2024, ont fixé le prix du joueur à 70 millions d'euros. La même source

ajoute que des discussions officielles entre Al Hilal et Everton sont même prévues dans les prochains jours pour accélérer le dossier. Après avoir recruté la pépite néerlandaise Crysencio Summerville, le club saoudien qui est très actif dans ce mercato estival sait maintenant combien il faudra déboursier pour faire de Iliman Ndiaye le deuxième sénégalais de son effectif après Kalidou Koulibaly. (wiwsport.com)

BILLARD – MAROC 2026

Oumar Soumaré, phénomène du billard sénégalais



Le phénomène du billard sénégalais Oumar Soumaré, surnommé ainsi en référence à la redoutable créature mythologique d'Afrique de l'Ouest, le champion d'Afrique Oumar Soumaré ne laisse aucun sens à ses adversaires dès qu'il saisit sa queue de billard. À cet effet, l'approche de la Coupe du Monde prévue ce début septembre au Maroc, ce génie de la discipline peaufine sa préparation tout en une double casquette fascinante : celle d'athlète hors norme et d'entrepreneur visionnaire. C'est dans le royaume chérifien, terre de conquête historique de nos lions du football, que le champion compte bien imposer sa suprématie dans une ambiance qui s'annonce d'ores et déjà électrique.

Sur le circuit international, Oumar Soumaré terrifie autant qu'il fascine. Là où d'autres se perdent dans des calculs froids et académiques, le prodige de Dakar impose un style de jeu résolument atypique, instinctif et d'une créativité déconcertante. Capable de sortir des trajectoires totalement imprévisibles, il maîtrise à la perfection l'art des effets complexes et des coups de défense chirurgicaux qui étouffent littéralement le jeu. Fidèle à sa réputation, il sait attendre patiemment le moment idéal pour surgir et plier une partie en quelques coups d'éclat.

Derrière le joueur de haut niveau se cache un entrepreneur d'égoutte, passionné par la précision technique, Oumar Soumaré a d'abord fait ses armes en dirigeant une entreprise de mécanique générale. Aujourd'hui il transpose cette minutie industrielle dans le monde de la mode avec sa marque éponyme Nik Nanka proposant du textile et des accessoires haut de gamme exclusivement dédiés aux billards. C'est au Maroc en septembre que se joue le titre mondial dans une atmosphère bouillonnante. La sélection sénégalaise compte porter haut les couleurs nationales sur cette terre d'Afrique du Nord qui a si souvent réussi aux sports sénégalais. (Par Ibrahima DIENG)

ÉQUIPE DE FRANCE

Zidane succède à Didier Deschamps

Icone du soccer français, Zinédine Zidane a été nommé mardi sélectionneur de l'équipe de France, l'accomplissement attendu d'une carrière d'entraîneur déjà impressionnante, mais où il aura la lourde tâche de succéder à son ancien coéquipier Didier Deschamps. Depuis le siège de la Fédération française de football (FFF), devant lequel s'étaient réunis plus d'une centaine de supporters, certains parés de leur maillot bleu, le patron de la FFF, Philippe Diallo, a officialisé "l'évidence" : la nomination de l'ancien meneur de jeu et capitaine des Bleus, un secret de polichinelle, tant sa candidature "s'est imposée". À 54 ans, "Zizou" accède à la fonction dont il rêve depuis des années, après avoir été auréolé de ses titres de gloire comme joueur (champion du monde en 1998, d'Europe en 2000) et comme entraîneur au Real Madrid, avec notamment un triplé mémorable en Ligue des champions (2016, 2017, 2018)...

EN GUISE DE RIPOSTE AU PROJET DU PRÉSIDENT DU FIFA

Les pays européens menacent de boycotter la Coupe du Monde



BILLARD – MAROC 2026

Oumar Soumaré, phénomène du billard sénégalais



ÉQUIPE DE FRANCE

Zidane succède à Didier Deschamps